



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Création d'un groupe de travail en matière de publicité

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200252

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

**Règlementation Commerce Local
Transports**

Création d'un groupe de travail en matière de publicité

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Nous pouvons constater aujourd'hui que de nouvelles implantations de panneaux publicitaires nuisent à l'esthétique générale de la ville, en apportant en particulier certains désordres visuels, tant sur les paysages que sur la qualité urbaine de la ville.

Un groupe de travail créé par arrêté préfectoral du 7 Juin 1990 modifié a déjà eu l'occasion il y a quelques années, de réfléchir à une nouvelle réglementation, ce qui avait donné lieu à une concertation avec les afficheurs pour aboutir à une régularisation des abus constatés à l'époque.

Ce groupe de travail, présidé par le Maire ou son représentant, est constitué par arrêté préfectoral.

En application de la réglementation actuellement en vigueur, il doit comprendre en nombre égal, 4 membres du Conseil Municipal et 4 représentants des services de l'Etat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer en faveur de la création d'un groupe de travail en vue d'instituer les zones de réglementation spéciale prévus aux articles 6 et 9 de la loi n° 79.1150 du 29 Décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes,
- demander à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres la création de ce groupe de travail,
- désigner :

1- Monsieur le Maire	titulaire (Président)	Monsieur Gilles FRAPPIER	suppléant
2- Monsieur Guy-Marie GUERET	titulaire	Madame Patricia LUCAS	suppléante
3- Monsieur Paul SAMOYAU	titulaire	Monsieur Gérard NEBAS	suppléant
4- Monsieur Pierre GUERIT	titulaire	Monsieur Hervé LAMPIN	suppléant

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)